

CAPL D'APPEL DE NOTATION

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS EN CAPL N°2

Monsieur le Président,

Cette CAP se situe dans un contexte de crise européenne qui continue à faire des ravages et qui pose bien évidemment la question cruciale du pouvoir d'achat.

Sous la houlette du Conseil Européen, les politiques menées par les Gouvernements des Etats membres de l'Union Européenne au nom du dogme de «la concurrence libre et non faussée», conduisent au démantèlement des services publics .

En raison des choix désastreux du gouvernement, la situation salariale dans la Fonction publique atteint un niveau inégalé de dégradation.

Pour la première fois depuis la Libération, les agents de la Fonction Publique se voient imposer deux années consécutives de gel de la valeur du point d'indice. Celui-ci a perdu désormais plus de 10 % de son pouvoir d'achat depuis 2000.

Sans changement de cap, cette perte se poursuivra d'autant plus gravement que l'inflation est repartie fortement à la hausse. En outre, la majoration de la cotisation retraite imposée par le gouvernement et le MEDEF va l'amplifier encore.

Et pourtant, contre toute logique, le gouvernement s'efforce de faire croire que sa politique salariale garantirait le pouvoir d'achat des agents. Cette affirmation est démentie chaque mois au bas de la fiche de paie des fonctionnaires et régulièrement contredite par les chiffres officiels.

La vérité, c'est que la politique salariale du gouvernement ampute notre pouvoir d'achat et nie à la fois le principe de carrière et la notion même de reconnaissance des qualifications.

La vérité, c'est que la politique globale du gouvernement rationne l'intervention publique et la met au service du profit et des plus fortunés.

Au lieu de répondre aux revendications des salariés, le gouvernement contourne l'obstacle, à l'exemple du secteur privé où il annonce une prime dont les modalités de versement sont une véritable usine à gaz.

Or, ce dont les salariés, aussi bien du public que du privé, ont besoin, ce n'est pas d'une prime sous condition et pour une minorité d'entre eux, c'est d'une augmentation générale des salaires pérenne et conséquente !

La posture de ce gouvernement est parfaitement cynique quand il demande aux «acteurs sociaux» de négocier et de mettre en place cette prime dont aucune organisation syndicale ne veut, et qu'il annonce, dans le même temps, le blocage des salaires des fonctionnaires pour 2011 et 2012 !

C'est pourquoi, la CGT rappelle les revendications des personnels portées par toutes les organisations syndicales représentatives, une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice, suivi de l'ouverture d'une véritable négociation sur :

- > Les mesures de rattrapage des pertes subies depuis l'année 2000
- > Une revalorisation de la grille indiciaire ;
- > Une véritable politique d'augmentation des salaires.

Pour en revenir à notre ordre du jour, la notation a occupé une place à part dans le cadre des réunions sur les nouvelles règles de gestion à la DGFIP.

En effet, la parution, le 28 juillet 2010, d'un décret qui remplacera celui du 29 avril 2002 change la donne.

Il ne s'agira pas, comme pour les autres thèmes (mutations, promotions...) d'harmoniser les règles de gestion, mais bien de la mise en œuvre de la réforme de la notation à la DGFIP.

Ce nouveau décret, applicable au plus tard le 1^{er} janvier 2012, c'est à dire pour la notation 2013 reprend la logique du décret du 17 septembre 2007. Celui-ci instaurait à titre expérimental la suppression de la note chiffrée et n'avait été appliqué ni dans l'ex DGI, ni dans l'ex DGCP.

Le décret du 28 juillet 2010 instaure un entretien professionnel, au contenu différent de ceux existants et à la suppression de la note chiffrée. Cependant, il prévoit la possibilité dans son article 1 de maintenir un système de notation dans les statuts particuliers des corps concernés. L'application de cette mesure a été revendiquée par la CGT Finances Publiques dès les premières réunions de septembre 2010.

Il modifie aussi fortement tout le dispositif des voies de recours et supprime les quotas pour l'attribution des réductions de séjour dans les échelons.

Il changera donc très sensiblement les conditions d'appréciation de la valeur professionnelle des agents. Dans les réunions qui se tiendront sur ce sujet, la CGT défendra fermement ses conceptions sur la notation.

Cette réforme de l'évaluation - notation s'inscrit donc dans un contexte général de remise en cause des garanties statutaires pour imposer la culture du résultat, la rémunération au mérite et l'individualisation des carrières, en s'appuyant sur les méthodes de management inspirées des pires exemples du privé.

Les agents, avec la CGT et ses élus, continueront à agir pour faire reculer l'arbitraire, se battre en CAP pour la reconnaissance de l'engagement individuel des agents dans le plein accomplissement des missions de service public.

La CGT reste particulièrement attachée à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents. Cela doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du Service Public rendu et du travail réalisé et sans être conditionnée à des objectifs quantitatifs dont l'agent n'a pas la maîtrise.

RGPP, suppressions des emplois, attaque sur les pensions, réformes et réorganisations de structures, «loi mobilité», extension rapide à l'ensemble des fonctionnaires de la «prime de fonction et de résultat» (PFR, qui a vocation à remplacer l'ensemble des autres primes)... Tous les choix gouvernementaux visent à réorienter l'action administrative vers les critères de rentabilité et de réduction des coûts, vers une conception du Service Public non plus ancré sur la satisfaction des besoins sociaux, le plein accomplissement des missions et l'égalité de traitement des citoyens, mais sur la seule réalisation d'objectifs prioritaires...

L'objectif global est de mettre à bas tous les outils de solidarité sociale pour faire place nette à la seule logique de rentabilité financière pour l'ensemble des activités humaines.

Le système d'évaluation - notation constitue bien un accompagnement primordial de cette politique et forme un tout cohérent avec tous ces autres choix gouvernementaux dans lequel sont imbriqués de façon indissociable les options politiques de casse de la Fonction Publique et la boîte à outil pour effectuer cette casse.

Enfin, le dogme des suppressions d'emploi ajouté aux réformes successives mettent les services en situation de tension constante.

Et ce n'est pas l'adresse de Philippe PARINI du 14/06/2011 qui peut convaincre les agents sur la «place particulière faite à la qualité des conditions de vie au travail» alors que la souffrance des personnels dans l'exercice des missions ne fait qu'augmenter.

Lyon le 27/06/2011